Image not found or type unknown

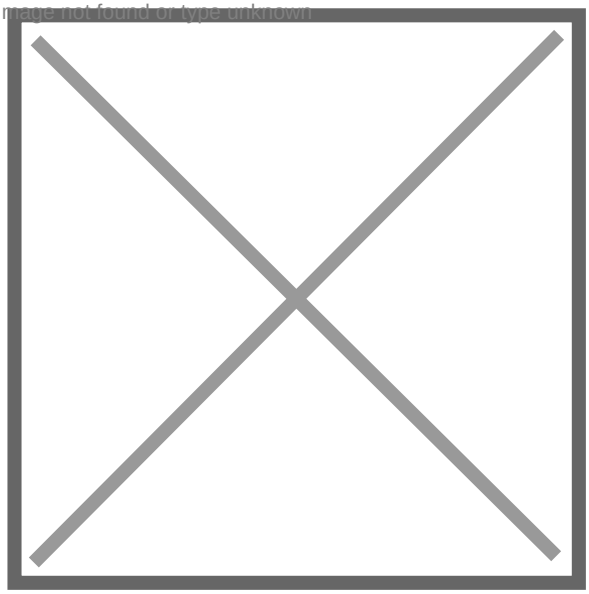

Placement en maison de retraite

Par **willemin**, le **05/05/2008** à **12:51**

Ma belle-mère a 96 1/2 ans, elle est restée environ trois années chez sa deuxième fille - qui n'en veut ni peut plus. Ces dernières années ses belles-filles se la partageaient avec cette soeur. Ma belle-mère a sept enfants encore vivants. Ses fils 73 - 70 -64 ans et deux de ses filles 72 (malade) et 68 veulent la placer en maison de retraite, s'y opposent deux filles, l'une qui ne la prend jamais et l'autre qui vient seulement de l'avoir dix jours ; la mamie n'a pas d'endroit personnel, elle couche dans le salon.

Une demande a été déposée dans une maison de retraite prête à la prendre dès qu'il y a une place, cinq enfants sont d'accord, celle qui l'a actuellement et qui ne veut pas du placement a-t-elle le droit d'aller "l'enlever" de cette maison sans que la maison de retraite puise réagir ?

Ma belle-mère n'est pas contre aller en maison de retraite..... quand elle sera malade !

Excusez cette longueur et merci de votre réponse. Brigitte Willemin.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés